



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE DRUMMOND MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 AOÛT 2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, tenue le 10 août 2021, à 20 h 00, à la salle Desjardins située au 6115-A, rue Principale, Saint-Félix-de-Kingsey.

Madame la mairesse, Thérèse Francoeur préside cette séance.

Les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

M. Éric Provencher	conseiller siège n° 1
M. Douglas Beard	conseiller siège n° 2
M. Simon Lauzière	conseiller siège n° 3
M. Christian Girardin	conseiller siège n° 4
M. Jean-François De Plaen	conseiller siège n° 6

Est également présente :

Mme Chantal Maltais, secrétaire-réceptionniste, agissant à titre de secrétaire ad hoc de la séance.

Est absente :

Mme Suzanne Dandurand - conseillère siège n° 5

UN AVIS DE CONVOCATION A ÉTÉ NOTIFIÉ TEL QUE REQUIS PAR LE PRÉSENT CODE, AUX MEMBRES DU CONSEIL QUI NE SONT PAS PRÉSENTS À L'OUVERTURE DE LA PRÉSENTE SÉANCE.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est déclarée ouverte à 20 h 00, heure locale.

2. AVIS DE CONVOCATION

Un avis de convocation a été notifié tel que requis par le présent code, aux membres du Conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la présente séance.

232-08-2021 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par	Monsieur Douglas Beard
Appuyé par	Monsieur Christian Girardin

1. Ouverture de la séance
2. Signification de l'avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Règlement no. 622 – Modification à apporter
- 4,1 Résolution du règlement no. 622 – Modification à apporter
5. Règlement no. 623 – Modification à apporter
- 5,1 Résolution du règlement no. 623 – Modification à apporter
6. Règlement no. 617-1 – Modification à apporter, s'il y a lieu
- 6,1 Résolution règlement no. 617-1 – Modification, s'il y a lieu
7. Période de questions
8. Clôture et levée de la séance



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

233-08-2021 4. RÈGLEMENT NO. 622 – MODIFICATION À APPORTER

ATTENDU QU'il est nécessaire d'amender la résolution concernant le règlement no. 622 pour y annexer l'estimation détaillée de la dépense;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey a décrété, par le biais du règlement numéro 622 une dépense et un emprunt de 99 500 \$ pour des travaux de réhabilitation d'un tronçon du réseau d'égouts de la rue Principale;

ATTENDU QUE cette adjudication de contrat soit conditionnelle à l'approbation du règlement d'emprunt no. 622 par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

En conséquence, Il est proposé par Monsieur Simon Lauzière
Appuyé par Monsieur Jean-François de Plaen

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

- **QUE** soit ajouté à l'article 5 du règlement numéro 622 l'énoncé suivant :

« La Municipalité paiera la différence entre le montant total des travaux de 120 000 \$ et le montant de l'emprunt de 99 500 \$. La différence de 20 500 \$ servira à payer la partie utilisée par les édifices publiques, la station des eaux usées, le terrain de balle, le parc, etc. ».

Adoptée

234-08-2021 4.1. RÉSOLUTION DU RÈGLEMENT NO. 622 – MODIFICATION À APPORTER

ATTENDU QU'il est nécessaire d'amender la résolution no. 155-06-2021 du règlement 622 pour faire un ajout à l'article 5;

En conséquence, Il est proposé par Monsieur Éric Provencher
Appuyé par Monsieur Simon Lauzière

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

- **QUE** soit ajouté à l'article 5 du règlement numéro 622 l'énoncé suivant :

« La Municipalité paiera la différence entre le montant total des travaux de 120 000 \$ et le montant de l'emprunt de 99 500 \$. La différence de 20 500 \$ servira à payer la partie utilisée par les édifices publiques, la station des eaux usées, le terrain de balle, le parc, etc. ».

Adoptée



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

235-08-2021 5. RÈGLEMENT NO. 623 – MODIFICATION À APPORTER

ATTENDU QU'il est nécessaire d'amender le règlement no. 623 pour remplacer le paragraphe de l'article 2;

ATTENDU QUE cette adjudication de contrat soit conditionnelle à l'approbation du règlement d'emprunt no. 623 par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

En conséquence, il est proposé par Monsieur Douglas Beard
Appuyé par Monsieur Christian Girardin

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

- **QUE** l'article 2 du règlement numéro 623 soit remplacé par le suivant :

« Le Conseil municipal est autorisé à effectuer divers travaux d'asphaltage et de rechargement granulaire selon les devis préparés par M. Bruno Gamache, portant les numéros Rechargement 2021 et Asphalte 2021 en date du 10 mars 2021, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par Manon Roy, en date du 9 août 2021, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » et « B ».

Adoptée

236-08-2021 5.1. RÉSOLUTION DU RÈGLEMENT NO. 623 – MODIFICATION À APPORTER

ATTENDU QU'il est nécessaire d'amender la résolution no. 156-06-2021 du règlement no. 623 pour remplacer le paragraphe de l'article 2;

ATTENDU QUE cette adjudication de contrat soit conditionnelle à l'approbation du règlement d'emprunt no. 623 par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

En conséquence, il est proposé par Monsieur Éric Provencher
Appuyé par Monsieur Simon Lauzière

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

- **QUE** l'article 2 du règlement numéro 623 soit remplacé par le suivant :

« Le Conseil municipal est autorisé à effectuer divers travaux d'asphaltage et de rechargement granulaire selon les devis préparés par M. Bruno Gamache, portant les numéros Rechargement 2021 et Asphalte 2021 en date du 10 mars 2021, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par Manon Roy, en date du 9 août 2021, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » et « B ».

Adoptée



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

237-08-2021 6. RÈGLEMENT NO. 617-1 – MODIFICATION À APPORTER

ATTENDU QUE, si nécessaire, le règlement no. 617-1 pourra être amendé s'il y a une demande du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Christian Girardin
Appuyé par Monsieur Éric Provencher

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

- **QUE** le règlement no. 617-1 soit amendé, si nécessaire, selon une demande du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée

238-08-2021 6.1. RÉSOLUTION DU RÈGLEMENT NO. 617-1 – MODIFICATION À APPORTER

ATTENDU QUE, si nécessaire, la résolution du règlement no. 617-1 pourra être amendé s'il y a une demande du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Douglas Beard
Appuyé par Monsieur Jean-François De Plaen

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

- **QUE** la résolution du règlement no. 617-1 soit amendé, si nécessaire, selon une demande du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

239-08-2021 8. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés et discutés;

Il est proposé par Monsieur Douglas Beard
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la séance soit levée à 20h21.

Adoptée

Mme Thérèse Francoeur AMA
Mairesse

Chantal Maltais
secrétaire-réceptionniste